

Datation de document - Encre de stylo à bille

Par **Pilou23**, le **22/09/2020** à **18:43**

Bonjour,

Dans un contexte de succession, nous sommes à la recherche d'un service scientifique de datation d'encre afin de déterminer formellement qu'un document a été écrit dans les derniers 2 ans.

L'article, en lien ci-dessous, mentionne :

<https://www.legavox.fr/blog/dfd-criminalistique/datation-documents-suspects-22633.htm>

"

Un élément très exploitable en ce qui concerne la datation documentaire est le stylo à bille traditionnel, mais dans la limite de deux ans.

Sur une encre apposée il y a plus de deux ans, il ne reste plus de phénoxyéthanol suite au processus naturel d'évaporation de ce composé. Une éventuelle analyse et datation par chromatographie sur couche mince haute performance serait donc négative.

Le résultat de la datation d'une encre de stylo à bille, âgée de moins de deux ans, sera normalement un délai approximatif de six mois, pendant lequel l'encre aurait été apposée sur le document.

"

Seriez-vous en mesure de nous diriger vers un tel service (France) ?

Merci de toute l'aide que vous pourrez nous apporter.

Par **Visiteur**, le **22/09/2020** à **19:14**

Bonjour

C'est un laboratoire agréé qu'il vous faut contacter mais cela est plutôt à voir avec votre avocat, afin d'obtenir une expertise judiciaire...

Par **Pilou23**, le **23/09/2020** à **17:41**

Bonjour,

Merci. Nous avançons dans ce sens avec notre avocat.

Seriez-vous en mesure de nous conseiller afin d'identifier rapidement un laboratoire agréé et prendre contact avec eux ?

Merci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **23/09/2020** à **18:43**

Pas du tout, désolé !